

OBJECTIFS :

Acquérir une compréhension approfondie du cadre juridique de la formation professionnelle continue.

- Maîtriser le cadre juridique de la formation professionnelle et les obligations des employeurs.
- Identifier et appliquer les modalités d'accès à la formation professionnelle.
- Élaborer et suivre un plan de développement des compétences qui répond aux besoins de l'entreprise et respecte les échéances légales.

PRÉREQUIS & ACCESSIBILITÉ :

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

- Toute personne impliquée dans la conception ou la gestion de programmes de formation professionnelle continue, nécessitant une compréhension approfondie du cadre juridique associé.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, merci de consulter notre référent handicap.

DURÉE : 2 jours / 14 heures

V20.1

màj : 12/20

Méthode pédagogique et encadrement :

Cette formation est animée par un formateur expert dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées selon les critères qualité d'Aptitudes 21.

L'animation est composée d'apports théoriques, de mises en situations professionnelles et d'exercices pratiques.

Moyens pédagogiques :

Ordinateurs, logiciels, tableau blanc, vidéo-projecteur, écran.

En fin de formation, vous aurez un accès à la plateforme pédagogique Aptitudes 21 sur laquelle vous pourrez consulter et télécharger vos supports de formation.

Modalités d'évaluation des objectifs et des résultats :

L'évaluation des objectifs se fait par le formateur, pendant la formation avec les exercices pratiques, les interactions et les mises en situation pratiques.

Le formateur complète un livret d'évaluation selon une grille de compétences précise.

Contenu de la formation

Le cadre juridique de la formation professionnelle continue

- Connaître les textes applicables en matière de formation et participation des employeurs
- Identifier les acteurs de la Formation Professionnelle Continue (FPC)
- Mesurer les implications pour l'entreprise des dispositifs légaux, conventionnels et de la jurisprudence formation
- Respecter l'obligation de contribution à la FPC

Identifier les modalités d'accès à la formation

- Le plan de développement des compétences
- Le Compte Personnel de Formation (CPF) : acquisition, mise en œuvre
- Le Projet de Transition Professionnelle (CPF PTP)
- La professionnalisation : contrat et période
- Le bilan de compétences et le congé bilan de compétences
- La validation des acquis de l'expérience et le congé VAE
- Les dispositifs aidés

Définir le processus d'élaboration du plan

- Planifier les échéances légales
- Définir les orientations formation et la stratégie de l'entreprise
- Analyser les besoins collectifs et individuels

Élaborer et suivre le plan de développement des compétences

- Décider de l'organisation de l'action
- Établir le budget global de formation prévisionnel
- Présenter le plan
- Préparer les consultations du Comité d'Entreprise
- Suivre le réalisé